

* Les salles municipales sont prêtées gratuitement aux associations pour leurs manifestations exceptionnelles. Dès la 3eme demande de la même année scolaire, une participation financière sera due.

Autre matériel : (appeler au 01 30 40 48 12 pour vérifier la disponibilité) :

Matériel électrique (fourni par l'organisateur) :

Puissance totale : en watts / monophasé 220 V. triphasé 380 V.

Buvette (vente alcool) oui non

Occupation de l'espace public oui non

Interdiction de stationnement oui non

Autres informations sur la manifestation :

Fait à Herblay, le

Nom, Prénom, Qualité :

*Je certifie la sincérité des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter le règlement intérieur des espaces utilisés, à procéder au rangement du matériel prêté par la Ville, à veiller à son nettoyage ainsi que ceux des espaces utilisés pour la manifestation ***

Réservé aux services administratifs

Arrêté municipal oui non

VOTRE DEMANDE DE MANIFESTATION A ETE ACCEPTEE

VOTRE DEMANDE DE MANIFESTATION A ETE MODIFIEE

Date

Signature

** Si le matériel ou les espaces sont rendus détériorés ou sales, les frais de remise en état vous seront facturés.